



Caution invalide car mention manuscrite écrite par tiers??

Par irinarose, le **04/06/2012** à **19:45**

Bonjour

ma banque a accordé à ma petite entreprise un découvert autorisé (que je n'ai par ailleurs jamais signé).

Après avoir supprimé ce découvert et m'avoir envoyé au service contentieux avec qui je n'ai pu discuter, la banque aujourd'hui ferme mon compte et souhaite faire jouer la caution solidaire.

Question: la caution solidaire a certes signé le document mais n'a pas rempli de sa main toutes les mentions manuscrites (il n'a rien écrit de sa propre main)

Question qu'en est-il de la validité de la caution? (je ne mets pas en cause le fait que je doive payer mais la banque ne veut rien entendre ni même un échéancier et veut simplement actionner la caution)

merci de vos réponses